

VAUDOISE ASSURANCES
Agence générale de Lausanne
Av. du Théâtre 1, CP 7703
CH-1002 Lausanne

Tél. 021 310 02 02
Fax 021 310 02 04

Affaire traitée par :
M. Bruessow
lbruessow@vaudoise.ch

PPVD Parti Pirate Vaudois
Case postale 7182
1002 Lausanne

4 avril 2016

O f f r e

Assurance responsabilité civile des sociétés et clubs

Risque assuré

Diverses activités du parti telles que :

- Conférence de 10 à 20 personnes (10 fois/an)
- Stand de promotion du parti (10 à 20 fois/an)

Validité de l'offre

La présente offre s'entend pour les activités décrites ci-dessus. En cas de changement, nous nous réservons le droit de l'adapter ou de la retirer.

Elle est valable 3 mois, soit jusqu'au 04.07.2016.

Base du contrat

- Conditions générales d'assurance responsabilité civile d'entreprises et professionnelle (CGA), éd. 12.2003
- Conditions générales complémentaires (CGC) n°1074, éd. 06.2013
- Conditions générales complémentaires (CGC) n°1220, éd. 03.2015

Objet de l'assurance

L'assurance couvre la responsabilité fondée sur les dispositions légales en matière de responsabilité civile encourue, dans le cadre du risque assuré, en cas de

- mort, blessures ou autres atteintes à la santé de personnes (lésions corporelles)
- destruction, détérioration ou perte de choses (dégâts matériels).

Outre le versement d'indemnités en cas de responsabilité reconnue, l'assurance comprend aussi la défense des assurés en cas de prétentions injustifiées émanant de tiers pour des faits garantis par le contrat.

Sont exclues les prétentions pour les dommages à des choses prises ou reçues par un assuré pour être utilisées, travaillées, gardées, transportées ou pour d'autres raisons, ou qui lui ont été louées ou affermées. Demeurent toutefois assurés les dommages aux locaux loués pour une durée d'au moins 6 mois conformément aux conditions générales complémentaires (CGC) n° 1220, éd. 03.2015.

Personnes assurées

- Le preneur d'assurance et son comité de direction
- Les membres du comité de direction et les membres actifs
- Les travailleurs et auxiliaires du preneur d'assurance

Validité dans le temps

L'assurance couvre les dommages qui surviennent pendant la durée du contrat et qui sont annoncés à la Vaudoise au plus tard dans le délai de 60 mois à compter de la fin du contrat.

Validité territoriale

L'assurance est valable pour les dommages survenant en Europe, dans toute la Turquie et dans toute la Fédération de Russie.

Somme d'assurance, franchise, prime

La somme d'assurance est une garantie unique par année d'assurance. Elle n'est payée qu'une fois pour l'ensemble des dommages et frais de prévention de dommages, ainsi que pour d'autres frais éventuellement assurés.

La franchise est valable par événement pour l'ensemble des dégâts matériels y compris les frais de prévention de dommages.

Calcul de la prime

Somme d'assurance globale pour lésions corporelles et dégâts matériels ensemble Franchise pour les prestations en matière de dommages matériels	CHF 5'000'000.00 CHF 200.00
Tarif Risque n°	60.0 13.6301
Prime de base Nombre de membres actifs Prime par membre actif % rabais collectivité (dès 101 membres) Stands de promotion	CHF 42.00 300.00 CHF 1.00 - 30 % CHF 100.00
Prime fixe (+ 5% timbre fédéral)	<u>CHF 352.00</u>

Police N° : **3189733 / 2200**

Agence de production 50 Code agent 5525

Preneur d'assurance : PPVD Parti Pirate Vaudois

Entrée en vigueur : 04.04.2016

Échéance : 31.12.2020 (avec renouvellement tacite)

Prime annuelle: CHF 352.00 (+ 5% timbre fédéral)

Etes-vous ou avez-vous déjà été assuré en responsabilité civile pour les risques à assurer ?	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
Si oui, auprès de quelles compagnies et quand ? _____		
Ces assurances sont-elles encore en vigueur ?	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
Si non, quels furent les motifs d'annulation ? _____		
Avez-vous déjà sollicité une couverture d'assurance pour les risques à assurer auprès d'une autre compagnie ?	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
Si oui, auprès de quelle compagnie ? _____		
Quand et pour quelle couverture ? _____		
Durant les 5 dernières années, avez-vous fait l'objet de réclamations en dommage-intérêts en rapport avec les risques proposés ?	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
Si oui, qui et pour quel motif ? _____		
Quand et pour quel montant ? _____		
<p>Le client déclare avoir répondu en toute conscience aux questions de la présente proposition. Si les réponses aux questions posées ne sont pas complètes et véridiques, la Vaudoise n'est pas liée par le contrat en vertu de l'art. 6 LCA.</p> <p>Le client certifie avoir reçu les conditions d'assurance. Il donne son accord à ce que la Vaudoise traite les données personnelles résultant de la proposition d'assurance et de la gestion du contrat, notamment en cas de sinistre. Elle est autorisée à communiquer de façon appropriée des données aux réassureurs ou à d'autres assureurs. Elle est également autorisée à recueillir des renseignements auprès de ces derniers ainsi qu'auprès de tiers. Cet accord est donné indépendamment de la conclusion du contrat.</p> <p>Le client s'engage à accepter la police si, de son côté, la Vaudoise accepte la présente proposition dans les quatorze jours. Toutefois, le client peut se désister, dans les 7 jours qui suivent la signature de la proposition, par écrit, à la Vaudoise.</p>		

Signature de l'agent :

Date :

Signature du proposant :
